



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI  
À S.E. M. ROYSON MABUKU MUKWENA,  
NOUVEL AMBASSADEUR DE ZAMBIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

*Salle Clémentine  
Jeudi 16 décembre 2010*

*Excellence,*

Je suis heureux de vous accueillir au Vatican et d'accepter les Lettres qui vous accréditent comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Zambie près le Saint-Siège. Je vous remercie pour les salutations que vous m'avez transmises de la part du président M. Rupiah Bwezani Banda, et je suis heureux d'adresser en retour à Son Excellence mes meilleurs vœux ainsi que l'assurance de mes prières pour tout le bien-aimé peuple de Zambie.

Le Saint-Siège considère ses relations diplomatiques avec votre pays comme un instrument important en vue d'atteindre une coopération mutuelle pour le bien spirituel, moral et matériel de tous les Zambiens. En effet, avec la coopération des hommes et des femmes de bonne volonté partout en Afrique, l'Eglise œuvre en vue de la promotion d'un équilibre moral, juridique et social parmi les membres de la famille humaine. A travers ses diverses œuvres sociales, de développement et caritatives, elle promeut un exercice équilibré des droits et des devoirs des personnes et de la société tout entière. Elle s'efforce d'attirer l'attention sur le besoin de justice, de solidarité et d'harmonie, avec une sollicitude toujours particulière pour les membres les plus pauvres et les plus faibles de la société. L'Eglise est donc fière de l'exemple d'hommes et de femmes chrétiens qui font honneur à leur pays et à ses institutions en poursuivant avec altruisme le bien commun et en enseignant aux autres à en faire autant, par delà toutes préoccupations locales, régionales ou ethniques.

C'est une source de satisfaction particulière que les lois de la Zambie continuent de respecter et de défendre la dignité de toute vie humaine, depuis sa conception. Des influences puissantes, dont de nombreuses sont extérieures à l'Afrique, cherchent à placer des limites au droit à la vie, considérant qu'il restreint d'une certaine façon la liberté des autres. Pour sa part, toutefois, l'Eglise

affirme que le droit à la vie des innocents est inviolable; et doit avoir la priorité sur tous les autres droits supposés. Ce faisant, elle attire l'attention sur un principe moral objectif, enraciné dans le droit naturel, dont le contenu est accessible à la raison et ne dépend pas de choix politiques ou d'un consensus social (*Discours aux représentants de la société britannique à Westminster Hall*, Londres, 17 septembre 2010; cf. orlf n. 38 du 21 septembre 2010). Il faut espérer, Monsieur l'ambassadeur, que la Zambie continuera de promouvoir le respect dû aux droits de chaque être humain sans exception, en harmonie avec le devoir de protéger la vie, de sa conception à sa mort naturelle comme il convient à un pays véritablement chrétien.

En ce qui concerne la question du développement économique, apparaissent actuellement des signes encourageants d'amélioration dans votre pays, en particulier dans le secteur agricole. Avec la croissance économique, des fonds se sont libérés pour d'importants projets de développement, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de conditions d'hygiène adéquates. La nation accomplit des progrès significatifs dans ce domaine, comme le démontrent la baisse du taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle, ainsi que d'autres domaines liés à la santé. Les améliorations dans les infrastructures, dans la disponibilité de logements adéquats, dans la lutte contre la corruption et dans l'accroissement des possibilités d'éducation, sont également indispensables pour le progrès économique, social et culturel de votre pays. De même, il faut accorder l'attention qu'ils méritent aux besoins des personnes les plus en difficulté. Il faut souhaiter qu'une structure économique diversifiée sera encouragée, de même que l'accroissement du nombre de petites entreprises, étant donné qu'«à côté des macroprojets, les microprojets sont nécessaires et, plus encore, la mobilisation effective de tous les acteurs de la société civile» (cf. *Caritas in veritate*, n. 47).

Je suis heureux d'observer que l'Eglise dans votre pays apporte une contribution positive dans les domaines de l'éducation, du développement et de la santé, en particulier dans la lutte contre la malaria et le hiv/sida. Soyez assuré qu'elle continuera de s'engager activement en vue de promouvoir la santé de la population, en mettant l'accent sur la prévention à travers l'éducation. Des améliorations durables en matière de santé seront possibles à travers la formation à la responsabilité morale et la solidarité, et en particulier à travers la fidélité dans le mariage. De cette façon, l'Eglise œuvre en vue d'encourager un sens accru d'intégrité de la part des personnes et l'édification d'une société qui respecte véritablement la valeur de la vie de la famille et de la communauté tout entière.

Permettez-moi de conclure ces paroles de bienvenue en réitérant mes meilleurs vœux et mes prières pour la Zambie et son peuple. Tandis que vous commencez votre mission, soyez assuré, Monsieur l'ambassadeur, de la disponibilité des divers bureaux de la Curie romaine qui seront heureux de vous assister. Sur vous et sur votre famille, j'invoque cordialement une abondance de Bénédiction de Dieu tout-puissant.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana